

***COMITE DÉPARTEMENTAL
SPORT BILLARD du PAS-DE-CALAIS***

***RÈGLEMENT DES TOURNOIS
COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES***

CARAMBOLE



*Saison
2025 / 2026*

En préambule, le CD62 rappelle que chaque compétiteur doit avoir connaissance de :

La charte d'éthique et de déontologie de la FFB (octobre 2022)

Le règlement disciplinaire FFB mars 2023

Le code sportif carambole (dernière mise à jour).

Les présidents de club se doivent d'en informer leurs licenciés

Table des matières

Article 1 Principe :	3
Article 2 Déroulement des rencontres :	3
Article 3 Jour des compétitions du CD62 :	4
Article 4 Formule Sportive :	4
Article 5 Calcul des points de Match :	5
Article 6 Engagement au tournoi :	5
Article 7 Convocation des joueurs :	6
Article 8 Suivi Sportif :	6
Article 9 Finale Départementale :	6
Article 10 Organisation des clubs.....	6
Article 11 Responsable Format.....	8
Article 12 Déroulement des matchs de poule.....	9
Article 13 Attribution des Points de Ranking.	10
Article 14 Joueurs non classés.	10
Annexe A : Fiche de signalement des incidents	11
Annexe B : Adresse mail et téléphones des clubs :	12
Annexe C : Tableau des sanctions	13
Annexe D : Organigramme du Comité Départemental	14

Article 1 Principe :

Les divers tournois individuels sont ouverts à tous les joueurs, ils doivent :

1)- Être licenciés et affiliés à la FFB.

2)- N'être sous le coup d'aucune mesure disciplinaire prononcée à leur encontre, par leur Club, Comité, Ligue ou par la Fédération.

Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Billard

Principes relatifs aux licenciés : engagement des licenciés

- Être exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes).
- Pratiquer, cultiver et transmettre l'esprit sportif propre au billard.
- Avoir conscience de son rôle dans le développement et la promotion du billard.
- Connaître et respecter le code sportif des disciplines qu'on pratique.
- Respecter les personnes avec lesquelles on interagit : arbitres, adversaires et partenaires, bénévoles et toute personne agissant pour le bon déroulement de l'activité.
- S'interdire tout comportement discriminant, injurieux, offensant ou violent.
- Être ouvert, accueillant et bienveillant, particulièrement envers les nouveaux licenciés.
- Bannir le dopage ou toute autre forme de tricherie.

Article 2 Déroulement des rencontres :

Tableau des catégories

Les matchs se jouent en **distance complète FFB** et avec **limitation de reprises**.

Mode de jeu	Format	Distance	Max. Reprises
LIBRE N1	3.10m	250 GC	25
LIBRE N2	3.10m	180 GC	20
LIBRE N3	2.80m	150 GC	20
LIBRE R1	2.80m	120	25
LIBRE R2	2.80m	80	25
LIBRE R3	2.80m	60	35
LIBRE R4	2.80m	40	50
CADRE N1	3.10m	200	20
CADRE N2	3.10m	120	25
CADRE N3	2.80m	120	30
CADRE R1	2.80m	80	30
BANDE N1	3.10m	100	35
BANDE N2	3.10m	80	30
BANDE N3	2.80m	60	30
BANDE R1	2.80m	50	35
BANDE R2	2.80m	30	40
3 BANDES N1	3.10m	35	60
3 BANDES N2	3.10m	30	60
3 BANDES N3	2.80m	25	60
3 BANDES R1	2.80m	20	60
3 BANDES R2	2.80m	15	50
3 BANDES DAMES	2.80m	25	60

Article 3 Jour des compétitions du CD62 :

Pour les tournois Artois et Maritime, convocations des joueurs à 13h30, début des matchs à 14h00.

Si plus de 18 joueurs dans un mode jeu, tournoi le samedi sur le même club, un groupe le samedi matin pour les poules impaires (convocation à 8h30, début des matchs à 9h00) et un groupe l'après-midi pour les poules paires (convocation à 13h30, début des matchs à 14h00) Exceptionnellement une compétition pourrait se dérouler un dimanche matin.

Les Finales Départementales se dérouleront le dimanche, convocation des joueurs à 8h30, début des matchs à 9h00.

Article 4 Formule Sportive :

Distance normale et limitation de reprises : voir tableau des catégories Article 2.

Les joueurs doivent être présents le jour du tournoi à l'heure indiquée sur la convocation.

Le joueur qui ne joue pas **doit** assurer l'arbitrage et/ou le marquage.

Un retard non justifié ou non prévenu entraîne obligatoirement l'exclusion du tournoi.

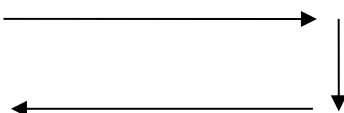
Les poules sont établies par le responsable Format.

En cas de problème (joueur absent, joueur en tenue non conforme ou malade excusé) le serpentín est refait comme indiqué ci-dessous.

On part de la gauche vers la droite on descend et on repart de la droite vers la gauche et ainsi de suite...

Exemple : Serpentín si 4 poules et 11 joueurs. 11 : 3 → 4 poules 4 premiers classés têtes de série

POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Tête de Série 1	→ Tête de Série 2	→ Tête de Série 3	→ Tête de Série 4
Joueur 8 ←	Joueur 7 ←	Joueur 6 ←	Joueur 5 ←
→ Joueur 9	→ Joueur 10	→ Joueur 11	



Les joueurs sont répartis en poule de 3 selon les critères suivants :

1^{er} Tournoi de la saison : Les joueurs sont répartis par poules par rapport à la moyenne <https://www.telemat.org/FFBI/sif/>.

Tournois suivants : Les poules sont déterminées par les moyennes des tournois précédents.

Nombre de Billards par tournoi dans la mesure où le club en dispose suffisamment :

-De 0 à 6 joueurs 2 Billards

-De 7 à 9 joueurs 3 Billards

-De 10 à 12 joueurs... 4 Billards

-Plus de 13 joueurs ... 4 voire 5 Billards si possible.

A la fin de chaque tournoi un classement est établi (aux points de ranking, à la moyenne générale, et à la meilleure série).

Les Responsables formats ont toute latitude pour gérer l'attribution des poules et des tapis dans les clubs

Article 5 Calcul des points de Match :

2 points pour un match gagné, 1 point pour un match nul et 0 point pour un match perdu.

Article 6 Engagement au tournoi :

L'engagement doit être effectué par le responsable sportif du Club ou le joueur lui-même auprès du responsable « Format » en utilisant le formulaire d'inscription sur le site de la LIGUE DES HAUTS DE FRANCE. <http://www.hdf-billard.fr>

La période d'inscription pour chacun des tournois est indiquée sur la liste des tournois communiquée aux Clubs au début de la saison sportive. Elle débute 30 jours avant le tournoi concerné, et se termine à minuit le dimanche précédent la compétition.

Toute inscription reçue en dehors des dates prescrites ne sera pas prise en compte.

Tout désengagement après la publication de la convocation (mardi après-midi), sera considéré comme forfait et sera à justifier.

– Modalités des inscriptions pour le premier tournoi et les tournois suivants

- Les joueurs classés dans la catégorie du mode de jeu concerné
- Les joueurs non classés peuvent s'inscrire sous la responsabilité de leur Président.
- Tout joueur a la possibilité de s'engager dans la catégorie immédiatement supérieure pour la saison sous la responsabilité de leur Président.
- Au Cadre, seuls les joueurs classés minimum libre R2 peuvent s'inscrire.

La compétition se déroule en quatre tournois de classement.

Les trois meilleurs tournois seront retenus pour le classement.

Les deux premiers du Ranking aux points sont directement qualifiés pour la Finale Départementale.

La Finale Départementale se déroulera :

- A quatre joueurs pour les catégories 2.80m (2 de l'Artois et 2 du Maritime),
- A trois joueurs pour les catégories 3.10m (1^{er} de chaque zone et le meilleur 2^{ème} à la moyenne)

Obligation d'arbitrer et de marquer.

Prévenir le responsable format et/ou le club en cas de forfait par téléphone ou mail sous peine de sanction voir annexe C.

Article 7 Convocation des joueurs :

Les joueurs sont répartis dans les différentes poules.

Le Responsable Format a la charge d'aviser les clubs au plus tard le mardi avant la compétition et de publier la convocation sur le site Internet de la Ligue.

Cette publication vaut office de convocation officielle.

La convocation indique l'adresse mail et le téléphone du responsable format, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone du club recevant.

Article 8 Suivi Sportif :

*La gestion sportive du tournoi doit être assurée à l'aide **d'un support informatique.***

*L'organisateur doit disposer d'un micro-ordinateur type PC équipé d'un logiciel Microsoft Excel 2007 minimum **accessible au directeur de jeu.***

Le directeur de Jeu doit transmettre les résultats au responsable format dès la fin des matchs ou au plus tard le lendemain de la compétition.

Les résultats doivent impérativement être enregistrés sur le site de la Fédération Française de Billard par le club qui reçoit le tournoi.

Les feuilles de marque sont à conserver par le club organisateur jusqu'au 31/08 de la saison en cours.

Le Responsable Format gère le classement permanent de son circuit.

La Commission Sportive du CD 62 est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

Article 9 Finale Départementale :

Son déroulement :

- *Lors de cette compétition, les joueurs se rencontrent en poule unique.*
- *Si un ½ CD ne pouvait présenter un nombre suffisant de joueurs, l'autre ½ CD pourvoira au complément.*
- *Finale à 4 : au 1^{er} tour, les joueurs 1 contre 4 et 2 contre 3 (exception, joueurs du même club s'opposent au 1^{er} tour)*
- *Finale à 3 : au 1^{er} tour, les joueurs 2 contre 3 (exception, joueurs du même club s'opposent au 1^{er} tour)*
- *Distance normale et limitation de reprises.*

Article 10 Organisation des clubs.

Directeur de jeu : Pour toutes les compétitions, le club doit désigner un Directeur de Jeu licencié et apte à assurer les missions du Code Sportif FFB. Il peut arbitrer en circonstances exceptionnelles mais ne peut pas être compétiteur.

Arbitrage : Chaque club doit informer ses licenciés que s'inscrire dans les championnats individuels implique que le joueur doit arbitrer au cours des compétitions auxquelles il

participe. Il doit donc être apte à arbitrer (connaissance des règles, aptitude physique...) dans les disciplines dans lesquelles il s'engage.

Si un joueur refuse d'arbitrer un match qui lui est assigné par le Directeur de Jeu, ce manquement doit être notifié par écrit lors de la transmission des résultats, sur la fiche de signalisation des incidents. L'arbitrage étant obligatoire et faisant partie intégrante de la compétition, tout manquement est assimilé à un forfait en cours de jeu. Les cas seront examinés par la Commission de Discipline du CD 62.

Tenue sportive

Un joueur doit obligatoirement porter la tenue officielle de son club pour pouvoir participer à une compétition du CD 62. En cas de tenue non-conforme, le Directeur de Jeu refusera sa participation à la compétition et le signalera sur la fiche d'incident.

Forfait – abandon

Tout forfait doit faire l'objet d'une fiche d'incident transmise au responsable format et au Président de la commission de discipline.

Tout forfait non justifié entraine la suspension pour le tournoi suivant dans le même mode de jeu.

2 forfaits non justifiés dans la saison entraînent l'exclusion du joueur pour toutes les compétitions départementales individuelles et par équipes pour la saison en cours.

En cas d'abandon en cours de match ou de tournoi : la sanction encourue est 0 point de ranking et exclusion du tournoi suivant dans le mode de jeu concerné si le motif est non acceptable.

Tout abandon fera l'objet d'un signalement à la commission de discipline.

Une réclamation ne pourra être examinée par la Commission de discipline que si elle a été notifiée par écrit (voir le Code Sportif FFB), avec la signature du Directeur de Jeu et au moins un participant.

Voir en annexe C, le tableau des sanctions.

Article 11 Responsable Format.

Directeurs Sportifs

– Responsables « Format Maritime »

Mode de Jeu	Responsable	Email	Téléphone
Libre N1 N2 N3 R1 Cadre N1 N2 N3	David BAHEUX	Eldave.62@free.fr	06 60 05 93 80
Bande 3 Bandes	Guy LEDUC	guyleduc310@gmail.com	06 12 58 13 98
5 Quilles	Fabrice SORET	fabrice.soret@wanadoo.fr	
Cadre R1 Libre R2 R3 R4 Equipes	Christian CARON	christian.caron62@orange.fr	06 89 48 73 85

– Responsables « Format Artois »

Mode de Jeu	Responsable	Email	Téléphone
Libre 5 Quilles Equipes	Christian FONTAINE	cfont@hotmail.fr	06 63 42 28 19
Bande 3 Bandes	André DESBLEUMORTIERS	cdesbleu@gmail.com	06 08 95 70 58
Cadre	Baudouin RAULT	rault.baudouin@gmail.com	06 46 70 50 99
4 Billes Artois & Maritime	Baudouin RAULT	rault.baudouin@gmail.com	06 46 70 50 99

Article 12 Déroulement des matchs de poule.

Les clubs qui reçoivent des compétitions se doivent d'accueillir les joueurs dans les meilleures conditions. A minima, un directeur de jeu encadrera la compétition.

L'attribution du n° d'ordre des tapis est faite par le Directeur de Jeu exclusivement.

Les joueurs doivent présenter leur licence, ou une pièce justificative d'identité, au directeur de jeu.

Le directeur de jeu exécute les poules formées par le responsable format, il saisit obligatoirement les résultats sur le site fédéral et transmet un exemplaire des feuilles de match par mail au responsable format dès la fin des matchs.

Poule de 3 :

1^{er} tour : Le joueur 2 de la poule rencontre le joueur 3 de la poule.

2^{ème} tour : Le joueur 1 (tête de série) de la poule rencontre le perdant du 1^{er} tour

3^{ème} tour : le joueur 1 (tête de série) de la poule rencontre le gagnant du 1^{er} tout

Si 2 joueurs appartiennent au même club, alors ils se rencontrent obligatoirement au 1^{er} tour.

Inter-arbitrage (cf. Article 6.1.01 du code sportif FFB) : le joueur qui ne joue pas arbitre. Il peut être remplacé par un volontaire.

Poule de 2 :

Les joueurs se rencontrent 2 fois. Arbitrage assuré par le club organisateur, si la poule est initialement planifiée. Sinon arbitrage assurer dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage : arbitrage assuré par adversaire du match en cours (Article 6.1.01 du code sportif FFB).

Cas de 2 poules de 2 (fusionnées en 1 poule de 4) :

Les joueurs jouent 2 fois

*1^{er} tour : Les joueurs d'une même poule se rencontrent. J1 contre J4, J2 contre J3 **même si les joueurs sont du même club***

2^{ème} tour : Les gagnants se rencontrent sur le billard 1. Les perdants se rencontrent sur le billard 2.

Pour déterminer le 2ème tour, en cas d'égalité au 1er tour, les joueurs sont départagés à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage assuré par le club organisateur, si les 2 poules de 2 sont initialement planifiées. Sinon arbitrage est assuré dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage : arbitrage assuré par adversaire du match en cours (article 6.1.01 du code sportif FFB).

Poule de 5 (fusionnement d'une poule de 2 et d'une poule de 3) :

Elle est mise en place par le responsable « Format » afin d'éviter le déroulement de poule(s) de 2 joueurs.

Elle peut être mise en place également par le Directeur de Jeu, de sa propre initiative (en cas de forfait joueur, par ex.)

On choisit la poule de 3 la plus proche en classement de la poule de 2

On reclasse les joueurs des 2 poules en une poule de 5 en fonction de la moyenne (pour les tournois 2, 3 et 4) ou de la moyenne initiale de la classification de début de saison (pour le 1^{er} tournoi)

Si des matchs ont déjà commencé, les poules initiales ne sont pas remises en cause
1^{er} tour : Match A : joueur 1 contre joueur 5 – Match B : joueur 2 contre joueur 4
2^{ème} tour : Joueur 3 contre Gagnant Match B – Gagnant Match A contre Perdant Match B
3^{ème} tour : Joueur 3 contre Perdant Match A

Pour déterminer le 2^{ème} tour, en cas d'égalité au 1^{er} tour, les joueurs sont départagés à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage pour les 2 premiers tours, par le joueur ne jouant pas (inter-arbitrage), et par un arbitre du club (un joueur devant arbitrer peut se faire remplacer par un volontaire)

Arbitrage pour le 3^{ème} tour : Un des 3 joueurs ne jouant pas, ou un volontaire.

Article 13 Attribution des Points de Ranking.

En cas d'abandon en cours de partie ou de tournoi : 0 point de ranking.

Quel que soit le nombre de joueurs dans une poule :

- Attribution des points de tournoi :
 - 4 points pour le 1^{er} de la poule
 - 2 points pour le dernier de la poule
 - 3 points pour les autres joueurs de la poule
- Attribution des points de match :
 - 2 points par match gagné
 - 1 point par match nul
 - 0 point par match perdu

Pour les poules de 4 et 5 joueurs, tout joueur ayant gagné 2 matchs aura 8 points de Ranking (4 points de tournoi et 4 points de match).

Le classement Général est établi en fonction de :

- La somme des points de ranking = somme des points de tournoi et des points de match
- Les joueurs à égalité aux points de Ranking sont départagés par les critères successifs suivants : le nombre de points de match, la moyenne générale, puis par la meilleure moyenne particulière et enfin la meilleure série.

Article 14 Joueurs non classés.

- Les joueurs non classés seront affectés directement à la suite des joueurs N°1 des poules (Têtes de série).

Nous invitons les présidents et les licenciés concernés à relire l'Article 7.1.04 du code sportif carambole Nouveaux joueurs et classification ancienne



COMITE DEPARTEMENTAL Sport Billard DU PAS-DE-CALAIS

Annexe A : Fiche de signalement des incidents

Cette fiche de signalisation des incidents est à l'usage des clubs chargés d'organiser des compétitions officielles pour le compte du Comité Départemental du Pas de Calais. Ce document doit être rempli par le directeur de jeu, dès qu'un incident de nature à perturber la compétition est constaté (Article 6.1.06 du code sportif FFB). Il doit être ensuite transmis par mail au responsable format, dès la fin de la compétition.

Ce dernier est tenu de le transmettre au Président de la Commission de Discipline.

Club Organisateur :

Prénom, Nom du directeur de jeu :

Libellé de la compétition :

Date :

Veuillez décrire ci-dessous l'incident constaté :

Signature du directeur de jeu

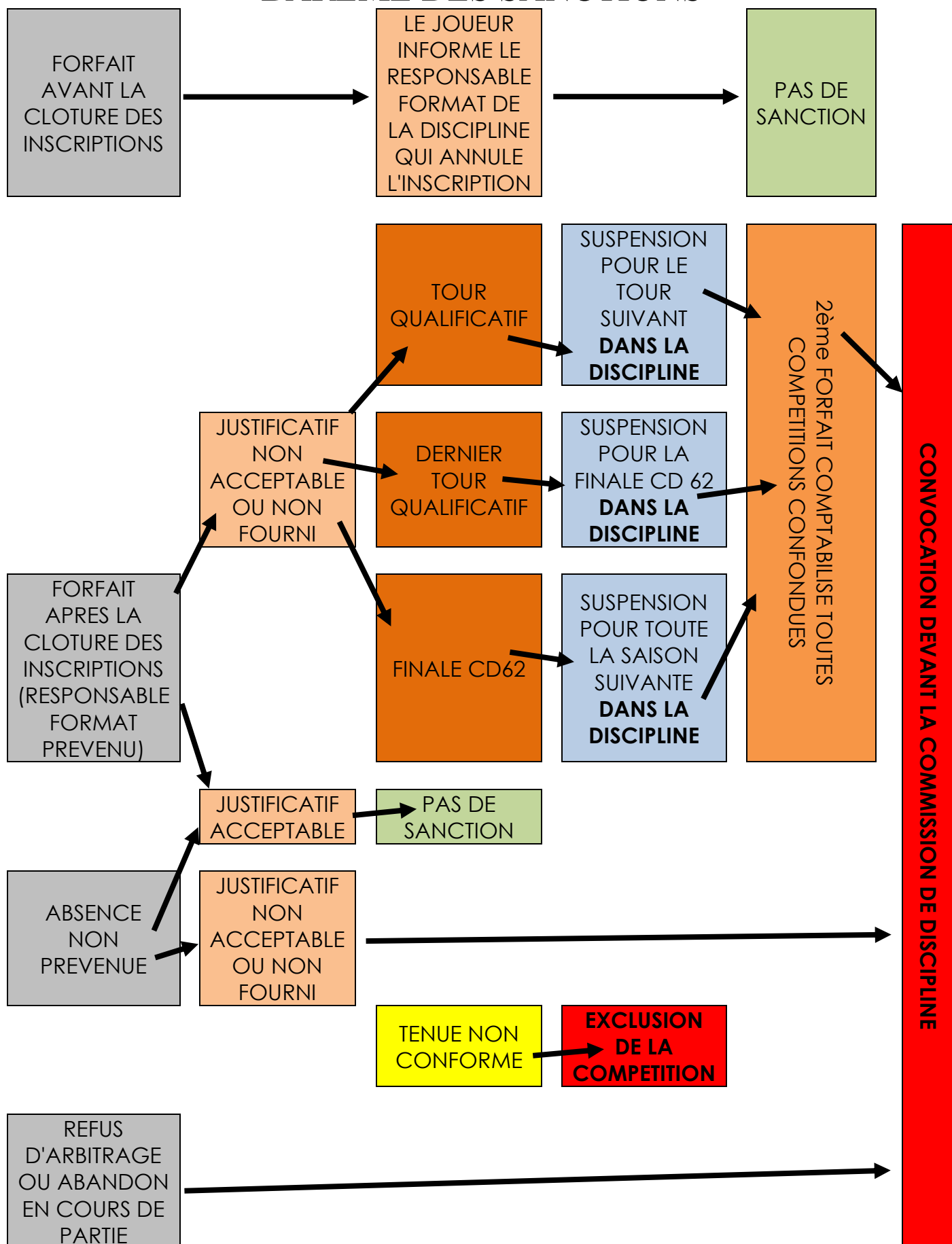
Signature d'un joueur participant

Annexe B : Adresse mail et téléphones des clubs :

<i>CLUB</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>MAIL</i>
<i>ARRAS</i>	<i>03 21 23 33 96 06 03 18 06 12</i>	<i>billardclub.arras@free.fr</i>
<i>AVION</i>	<i>07 45 18 95 87</i>	<i>billardclubavionnais@gmail.com</i>
<i>BILLY MONTIGNY</i>	<i>03 21 20 17 85</i>	<i>billybc@free.fr</i>
<i>CARVIN</i>	<i>03 21 74 06 44 06 08 51 89 35</i>	<i>billard.carvin@cegetel.net</i>
<i>COURRIERES</i>	<i>03 21 20 03 35</i>	<i>billardcourrieres@gmail.com</i>
<i>DIVION</i>	<i>03 61 12 19 49</i>	<i>bcdivion@yahoo.fr</i>
<i>CALAIS</i>	<i>03 21 19 43 94</i>	<i>acbc.calais@orange.fr</i>
<i>CUCQ</i>	<i>03 21 84 50 67</i>	<i>clubdebillarddecucq@gmail.com</i>
<i>LE TOUQUET</i>	<i>03 21 06 19 76 06 16 15 36 55</i>	<i>billardclub@letouquet.com</i>
<i>OUTREAU</i>	<i>09 88 57 17 98</i>	<i>billard.club.outreau@gmail.com</i>
<i>WIMILLE</i>	<i>03 21 31 02 79 06 29 11 28 53</i>	<i>bcwimille@sfr.fr</i>
<i>WIZERNES</i>	<i>07 86 15 05 81</i>	<i>wizernesbillardclub@gmail.com</i>

Annexe C : Tableau des sanctions

BAREME DES SANCTIONS



Annexe D : Organigramme du Comité Départemental

Le bureau

Président	Alain BRAZY	06 41 38 41 18	acbc.calais@orange.fr
Secrétaire générale	Anne CLEMENT	06 11 26 93 51	annecclement62@hotmail.fr
Trésorier général	Christian FONTAINE	06 63 42 28 19	cfont@hotmail.fr
Vice-président	André OTTEVAERE	06 16 15 36 55	a.ottevaere@hotmail.fr
Secrétaire adjoint	Dominique SAUVAGE	06 10 86 34 43	dominique.sauvage@neuf.fr
Trésorier adjoint	André DESBLEUMORTIERS	06 08 95 70 58	cdesbleu@gmail.com
Autres membres	Régis LAMARRE	06 75 76 58 39	regis.lamarre@gmail.com
	Patrick PRUVOST	06 87 48 63 21	patrick1957.pruvost@orange.fr
	Christian CARON	06 89 48 73 85	christian.caron62@orange.fr
	Béatrice BERTOLOTTI	06 08 51 89 35	babertolotti@hotmail.fr
	Jean-Charles DERLIQUE	06 03 18 06 12	jcderlique@free.fr
	Guy LEDUC	06 12 58 13 98	guyleduc310@gmail.com
	Baudouin RAULT	06 46 70 50 90	rault.baudouin@gmail.com
	Fabrice SORET		fabrice.soret@wanadoo.fr

Les commissions

Discipline Président	Patrick PRUVOST	06 87 48 63 21	patrick1957.pruvost@orange.fr
Discipline Vice-président	Régis LAMARRE	06 75 76 58 39	regis.lamarre@gmail.com
Arbitrage	Béatrice BERTOLOTTI	06 08 51 89 35	beabertolotti@hotmail.fr
Formation et développement	Régis LAMARRE	06 75 76 58 39	regis.lamarre@gmail.com
	André DESBLEUMORTIERS	06 08 95 70 58	cdesbleu@gmail.com
Billard Carambole	André OTTEVAERE	06 16 15 36 55	a.ottevaere@hotmail.fr
Billard à poches	Jean-Charles DERLIQUE	06 03 18 06 12	jcderlique@free.fr